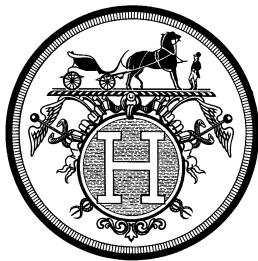


HERMES INTERNATIONAL
Société en Commandite par Actions au capital de 53 840 400,12 euros,
immatriculée sous le n° 572 076 396 RCS PARIS
dont le siège social est fixé au 24, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 24 AVRIL 2020

QUESTIONS ÉCRITES

À l'occasion d'une assemblée générale, des questions écrites peuvent être adressées à la Société dans les conditions établies par la loi. Conformément à la législation en vigueur, la réponse à une question est réputée donnée dès lors qu'elle figure sur le site Internet de la Société. La réponse à une question écrite relève de la compétence de la gérance.

La gérance a reçu par email un courrier daté du 20 avril 2020 en vue de l'Assemblée générale 2020, de la part de l'association *People for the Ethical Treatment of Animals* (« PETA ») Etats-Unis.

Nous vous prions de trouver ci-après la réponse de la gérance à la question écrite de PETA Etats-Unis.

« Quelles mesures sont mises en place par Hermès pour remplir les engagements du Fashion Pact et effectuer la transition vers un abandon des matières animales au profit de fibres végétales ? »

A travers le *Fashion Pact* d'Août 2019, les entreprises signataires se sont engagées à contribuer à la protection et à la restauration des écosystèmes, ainsi qu'à la protection des espèces clés. Cet engagement concerne la biodiversité dans son ensemble.

Comme indiqué au paragraphe 2.5.4 du Document d'enregistrement universel 2019, Hermès se mobilise et prend des mesures à son niveau pour respecter et préserver la biodiversité, que ce soit autour de ses sites (pour mémoire, 80% de la production du Groupe est en France), sur sa sphère d'influence élargie et sa *supply chain*, notamment avec le concours d'ONG reconnues avec lesquelles des diagnostics de ses filières d'approvisionnement ont été posés et des actions de progrès sont en cours (par exemple avec le WWF France). Par ailleurs le Groupe est engagé avec sa Fondation d'Entreprise dans des actions de mécénat en faveur d'actions pour la préservation de la biodiversité, par exemple en soutenant le programme *Africa Twix* du WWF qui lutte contre le braconnage, le trafic et le commerce illégal d'espèces protégées ou encore en aidant le Museum National d'Histoire Naturelle pour le programme de sciences participatives Vigie Nature Ecole.

Comme il est également précisé au paragraphe 2.4.1 du Document d'enregistrement universel 2019, le Groupe est extrêmement soucieux du strict respect des réglementations concernant l'obtention de ses matières d'origine animale et travaille avec différentes parties prenantes pour renforcer l'éthique de ses approvisionnements, par des politiques, des standards renforcés, et des audits permanents. Pour mémoire la maison n'effectue pas de tests sur les animaux pour ses produits.

Le Groupe utilise les plus belles matières, animales, végétales ou issues de recherche de pointe, avec le souci de leur qualité exceptionnelle, de leur renouvellement, et de conditions d'obtention qui ne mettent pas en danger les espèces et la biodiversité.

La gérance
Hermès International